

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 18 août 2010, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire  
M. Richard Garant, conseiller  
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère  
M. Robert Hamel, conseiller  
M. Michel Brodeur, conseiller  
Mme Marlyne Muise, conseillère

Est absente :

Mme Francine Buisson, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Garant, maire. La secrétaire-trésorière, directrice-générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Cas particuliers
- 3- Mandat entrepreneur Aqueduc Domaine Samson et Domaine Marchand
- 4- Mandat ingénieur surveillance des travaux Aqueduc Domaine Samson et Domaine Marchand
- 5- Achat de terrain Robert Marchand
- 6- Mandat ingénieur pour plans et devis Réfection Route des Lacs et 5<sup>ième</sup> Rang
- 7- Demande de soumission Réfection Route des Lacs et 5<sup>ième</sup> Rang
- 8- Dépôt de la programmation des travaux au MAMROT dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence
- 9- Internet garage municipal

- 10- Résolution paiement de facture XTEL
- 11- Avis de motion Règlement limite de vitesse
- 12- Avis de motion Règlement frais de délivrance et de gestion de documents
- 13- Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Boutique de fleurs
- 14- Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Rond Coin
- 15- 50<sup>ième</sup> Anniversaire Frères Institution Chrétienne à Saint-Élie-de-Caxton
- 16- Affaires nouvelles
- 17- Période de questions
- 18- Période de suggestions
- 19- Clôture de la séance

RÉS. 2010-08-242 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité l'adoption de l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Les items 3 et 4 de l'ordre du jour sont reportés à une séance subséquente.

Adoptée

CAS PARTICULIERS

Six personnes assistent à la séance du conseil. Aucune intervention.

RÉS. 2010-08-243 ACHAT DE TERRAIN POUR STATION DE POMPAGE

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désire se porter acquéreur d'un terrain de plus ou moins 50 pieds de largeur sur une longueur de 50 pieds pour la construction de la station de pompage servant au Domaine Marchand et au Domaine Samson. Le terrain sera acheté de monsieur Robert Marchand au coût de 2,000.00 \$.

Adoptée

RÉS. 2010-08-244 MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate monsieur Yves Béland, arpenteur-géomètre pour la localisation d'un terrain d'environ 50 pieds de largeur sur une longueur de 50 pieds sur le lot appartenant à monsieur Robert Marchand. Ce terrain servira à la mise en place d'une station de pompage pour le Domaine Marchand et le Domaine Samson.

Adoptée

RÉS. 2010-08-245 MANDAT NOTAIRE

Sur proposition de madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Me Louise-Andrée Garant, notaire pour la préparation et l'enregistrement des documents nécessaires à l'achat d'un terrain d'environ 50 pieds de largeur sur une longueur de 50 pieds selon les documents préparés par Yves Béland, arpenteur-géomètre sous la minute 9401.

Le terrain sera acheté de monsieur Robert Marchand au coût de 2,000.00 \$. Le maire, monsieur André Garant et la directrice générale madame Micheline Allard sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton les documents nécessaires à cette transaction.

Il est à noter que monsieur le maire André Garant s'est retiré de toute discussion concernant ce sujet, Me Louise-Andrée Garant étant sa fille.

Adoptée

RÉS. 2010-08-246 MANDAT INGÉNIEUR

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que la municipalité mandate Sébastien Rheault ingénieur de la firme Pluritec pour la réalisation du devis concernant le projet de réfection de la Route des Lacs et du 5<sup>ième</sup> Rang. Le coût est de 12,000.00 \$ plus taxes selon l'offre de service du 18 août 2010.

Adoptée

RÉS. 2010-08-247 SOUMISSION ROUTE DES LACS ET 5<sup>IÈME</sup> RANG

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton demande des soumissions pour la réfection d'un tronçon de Route des Lacs et du 5<sup>ième</sup> Rang. L'appel d'offre sera inscrit dans le Nouvelliste du 28 août 2010 et sur le service électronique d'appel d'offres (SEAO).

Adoptée

RÉS. 2010-08-248 PROGRAMME TECQ - 2010-2013

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires et de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée

dans une lettre du ministre de Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

RÉS. 2010-08-249 INTERNET ATELIER MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'installation d'internet vitesse intermédiaire à l'atelier municipal. Le coût est de 34.95 \$ par mois.

Adoptée

RÉS. 2010-08-250 ÉTUDE PRÉLIMINAIRE INTERNET HAUTE VITESSE  
TÉLÉCOMMUNICATIONS XITTEL INC.

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a confié la responsabilité d'accès internet haute vitesse à Barrett Xplorer pour le territoire non desservi;

CONSIDÉRANT que suite à cette décision, le mandat qui avait été confié à Télécommunications Xittel Inc. par la résolution 2010-06-194 lui a été retiré par le biais d'un courriel le 10 août 2010;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel, la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton :

1. Abroge la résolution 2010-06-194;
2. Refuse le montant de 900.00 \$ demandé par Xittel Inc. pour les frais encourus;
3. Offre un montant de 200.00 \$ à Xittel Inc. en guise de compensation pour les frais qui ont pu être engendrés par la gestion du dossier.

Adoptée

AVIS DE MOTION

- Monsieur Robert Hamel donne un avis de motion pour l'adoption d'une réglementation concernant la vitesse sur tout le territoire de Saint-Élie-de-Caxton.

AVIS DE MOTION

- Monsieur Robert Hamel donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant les frais de délivrance et de gestion des documents municipaux.

RÉS. 2010-08-251 PIIA BOUTIQUE EN FÊTE SONIA AUDETTE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de PIIA présentée par madame Sonia Audette au C.C.U. le 10 août 2010;

CONSIDÉRANT que le C.C.U. a donné un avis favorable à la demande de madame Audette avec certaines conditions énumérées à la résolution 2010-08-003;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2010-08-003 du C.C.U. et accepte la demande de madame Audette selon les conditions énumérées par le C.C.U.

Adoptée

RÉS. 2010-08-252 PIIA LE ROND-COIN KÉVEN GÉLINAS/MARYLÈNE  
DESCHÊNES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de PIIA présentée par monsieur Kéven Gélinas et madame Marylène Deschênes au C.C.U. le 10 août 2010;

CONSIDÉRANT que le C.C.U. a donné un avis favorable à la demande de monsieur Kéven Gélinas et de madame Marylène Deschênes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2010-08-002 du C.C.U. et accepte la demande de monsieur Kéven Gélinas et madame Marylène Deschênes selon les conditions énumérées par le C.C.U.

Adoptée

RÉS. 2010-08-253 DON DE VOLUMES DE SAINT-ÉLIE

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur la maire à faire un don de cinq volumes de Saint-Élie aux Frères de l'Instruction Chrétienne pour leur 50<sup>ième</sup> Anniversaire d'implication dans Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

RÉS. 2010-08-254 FÉLICITATIONS 50<sup>IÈME</sup> ANNIVERSAIRE FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE

CONDISÉRANT l'implication de la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne au sein de la communauté paroissiale de Saint-Élie-de-Caxton;

CONSIDÉRANT toute la complicité reconnue depuis cinquante ans entre la Congrégation et la municipalité;

CONSIDÉRANT l'accueil toujours chaleureux de tous les organismes au Domaine Paterson;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition unanime du conseil, il est résolu que le conseil municipal remercie et félicite chaleureusement les Frères de l'Instruction Chrétienne pour leur implication dans la communauté de Saint-Élie-de-Caxton depuis au moins 50 ans.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

MICHEL BRODEUR

- Monsieur Brodeur mentionne que les balades vont bien et que le budget de 125,000.00 \$ de recettes est tout près d'être atteint.
- Monsieur Brodeur mentionne qu'il y a eu une réunion concernant le garage Déziel afin d'en établir la mission. De bonnes idées ont été discutées.

ANDRÉ GARANT

- Monsieur le maire mentionne que la Petite Fête aura lieu le 4 septembre et qu'un symposium de peinture se tiendra les 4 et 5 septembre à Saint-Élie-de-Caxton.
- Monsieur le maire mentionne qu'un projet de marché public au niveau de la MRC pourrait voir le jour.

Monsieur le maire rencontrera le promoteur dans les prochains jours.

- Monsieur le maire mentionne qu'un formulaire de gestion des plaintes a été mis en place. Ce formulaire sera sur le site internet de la municipalité.
- Monsieur le maire mentionne que l'inspection du camion auto pompe incendie a eu lieu et que le camion est conforme.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Six personnes assistent à la réunion du conseil. Aucune intervention.

#### PÉRIODE DE SUGGESTIONS

Un contribuable suggère une vitesse maximum de 70KM/heure sur la Route des Lacs.

#### RÉS. 2010-08-255 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 20H45.

Adoptée

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Micheline Allard  
Sec.-très. dir.-générale

\_\_\_\_\_  
André Garant, maire